

AUJOURD'HUI

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans le département de l'Oise.
Pas de niveau de prévu dans les départements de l'Aisne, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais.

DEMAIN

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans le département de l'Oise.
Pas de niveau de prévu dans les départements de l'Aisne, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais.

Avant-hier 15/02/2019		Hier 16/02/2019		Aujourd'hui 17/02/2019		Demain 18/02/2019		
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Polluants et seuils prévus en µg/m ³		
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
50		50			Nord			
50				Pas-de-Calais				
				Somme				
				Aisne				
50		50		Oise	50		50	

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint

µg/m³ = Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1^{er} niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

aux **personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- **En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10 :**

Éviter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

Éviter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses

Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage **ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci**, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

Le **détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.**

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Aujourd'hui, le département de l'Oise est concerné par cet épisode de pollution. Hier, le seuil d'information et de recommandation a été franchi dans l'Oise et il devrait également être atteint aujourd'hui et demain dans ce département.

Les départements de l'Aisne, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais ne devraient pas être concernés par cet épisode de pollution.

Cet épisode de pollution s'explique par une stabilité des conditions météorologiques défavorables à la dispersion des particules (conditions anticycloniques, faible hauteur de mélange de la masse d'air et vents faibles) associées à des émissions importantes (notamment du chauffage et trafic routier).

Au vu des conditions météorologiques, des mesures observées et des modèles de prévision, les concentrations en particules devraient être stables et dépasser aujourd'hui le seuil d'information et de recommandation dans l'Oise.

Le seuil d'information et de recommandation devrait également être dépassé demain pour le département de l'Oise. Cependant, pour demain, ce seuil ne devrait pas être atteint dans les autres départements de la région.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets,
consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes.	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
		